



un changement de culture

Stratégie de réconciliation du MPO et de la Garde côtière canadienne



Engagement du gouvernement fédéral

Établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones, c'est-à-dire une relation de nation à nation, entre les Inuit et la Couronne et de gouvernement à gouvernement, relations qui seront fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat

Engagement du MPO et de la Garde côtière

Reconnaître et mettre en œuvre les droits ancestraux et issus de traités en matière de pêches, d'océans, d'habitat aquatique et de voies navigables maritimes conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones

Objectifs à long terme

Renforcement de la relation entre les Autochtones et la Couronne	Autodétermination reconnue	Réduction des écarts socioéconomiques
Le MPO et la Garde côtière canadienne s'associent aux groupes autochtones selon une approche de reconnaissance des droits, de nation à nation, qui tient compte des particularités et qui utilise, dans la mesure du possible, des regroupements. Le rôle des groupes autochtones dans les processus décisionnels et la cogestion est bien défini, mis en œuvre et accepté par toutes les parties.	Les groupes autochtones gèrent effectivement leurs propres pêches et les autres actifs maritimes qui se trouvent sur leurs territoires. Les groupes autochtones collaborent à la prise de décisions concernant les pêches, les océans, les habitats aquatiques et les voies navigables.	Les groupes autochtones ont un accès accru aux pêches commerciales et à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Les groupes autochtones participent à diverses possibilités de développement économique (p. ex. pêche, aquaculture, infrastructures maritimes).
La qualité des relations entre le MPO et la Garde côtière canadienne et les peuples autochtones est améliorée.	Les peuples autochtones sont responsables de leurs affaires et participent à la prise de décisions.	Les avantages socioéconomiques sont accrus pour les peuples autochtones.
Les peuples autochtones sont mobilisés par le MPO et la Garde côtière pour les activités de gestion et de prise de décisions.	Les peuples autochtones sont en mesure de gérer leurs affaires et de participer à la prise de décisions.	Les peuples autochtones sont en mesure de participer à divers débouchés économiques.
Les employés du MPO et de la Garde côtière connaissent les droits, les rôles attendus et les aspirations des peuples autochtones.	Des politiques, des programmes et des processus permettant la gestion et la prise de décision de la part des autochtones sont en place.	Les peuples autochtones ont accès à de nouveaux programmes étendus et à des politiques qui appuient le développement économique au sein du secteur.



Résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et des résultats pour ceux-ci avec leur participation

Indicateurs ministériels

Nombre d'ententes ou d'arrangements mettant en cause des groupes autochtones

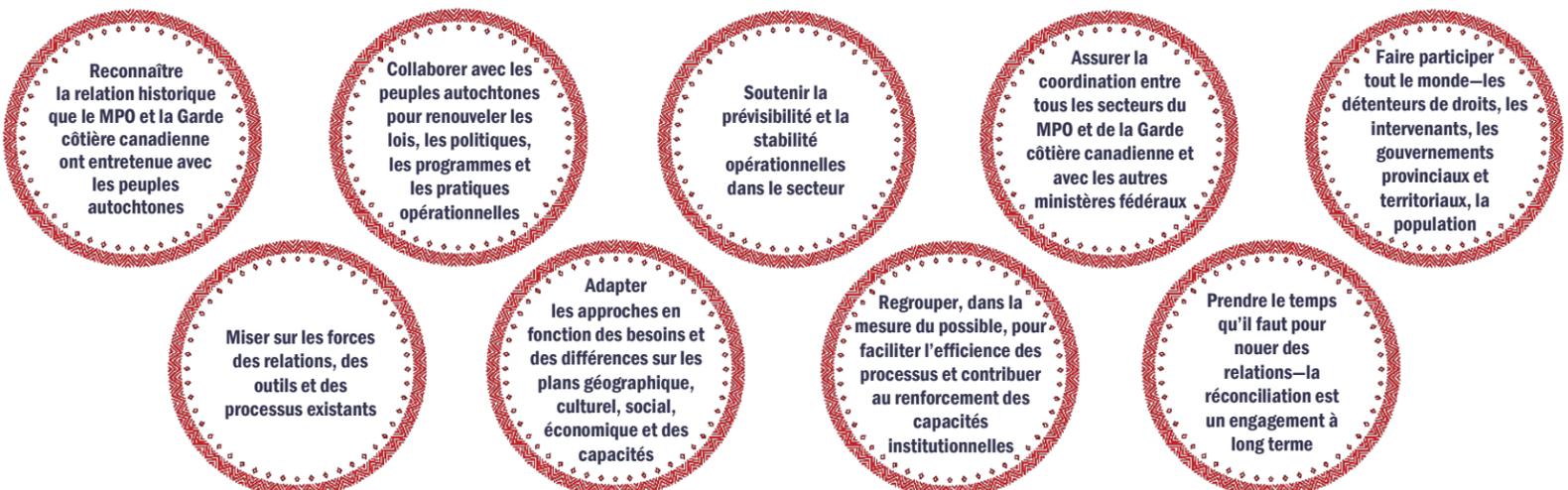
Nombre d'autochtones formés dans le cadre d'ententes ou d'arrangements

Nombre d'autochtones employés dans le cadre d'ententes ou d'arrangements

Programmes contribuant aux indicateurs

Affaires autochtones et la réconciliation	Gestion de l'aquaculture	Mise en valeur des salmonidés	Engagement à l'échelle internationale	Ports pour petits bateaux	Conservation et protection
Santé des animaux aquatiques	Biotechnologie et génomique	Sciences de l'aquaculture	Sciences halieutiques	Protection des pêches	Espèces en péril
Gestion des océans	Science liée aux écosystèmes aquatiques	Science liée aux océans et au changement climatique	Services de communication et de trafic maritimes	État de préparation des actifs basés à terre	Services, données et science hydrographiques
		Recherche et sauvetage	Intervention environnementale		Entretien de la flotte

Principes directeurs



VISION

RÉSULTATS

PRINCIPES

MESURES ÉVOLUTIVES

Domaines d'intervention

- Renforcer la capacité interne à réaliser la réconciliation
- Transformer les lois et les politiques
- Négocier les ententes de traité et les ententes n'ayant pas valeur de traité
- Mettre en place des processus de prise de décision et de gestion concertée
- Renforcer les possibilités et les capacités économiques

SECTEUR DU MPO	Écosystèmes aquatiques	Gestion de l'aquaculture	Protection des pêches	Espèces aquatiques envahissantes	Espèces en péril	Gestion des océans		
	Dirigeant principal des finances	Gestion et surveillance	Gestion financière		Gestion du matériel	Gestion de l'approvisionnement		
	Sciences des écosystèmes et des océans	Santé des animaux aquatiques	Biotechnologie et génomique	Sciences de l'aquaculture	Sciences halieutiques	Science des écosystèmes aquatiques	Science des océans et du changement climatique	Services, données et science hydrographiques
	Gestion des pêches et des ports	Gestion des pêches		Engagement à l'échelle internationale		Ports pour petits bateaux	Conservation et Protection	
	Ressources humaines et Services intégrés	Gestion des ressources humaines			Gestion de l'information	Technologie de l'information	Biens immobiliers	
	Politique stratégique	Affaires autochtones et la réconciliation			Économie et statistiques des pêches	Économie des écosystèmes aquatiques	P33. Économie liée aux opérations maritimes	Communications
	Services juridiques	Services juridiques						
	Vérification interne	Vérification interne						
	Région du Pacifique	Mise en valeur des salmonidés						
	SECTEURS DE LA GARDE CÔTIÈRE	Stratégies nationales	Services de déglacage	Aides à la navigation	Gestion des voies navigables	Services de communication et de trafic maritimes	Recherche et sauvetage	Intervention environnementale
Opérations		Sûreté maritime			Capacité opérationnelle de la flotte			
Services techniques intégrés		Entretien de la flotte			État de préparation des actifs basés à terre			
Services de gestion intégrée des affaires		Collège de la Garde côtière canadienne						
Projets majeurs		Approvisionnement de la flotte						

MESURES